

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NEVERS - 5802 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/02/2024 - B2024/000192 - 2010 B 00155 - 523 010 551 - A.F.C. GIRAULT

2024/192

Depose au Greffe du tribunal
de commerce le

07 FEV. 2024

S.A.R.L. AFC GIRAULT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7600 euros
Siège social : 11, place St Jean – 58500 Clamecy
RCS Nevers n° 523010551

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 15 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze octobre, à huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Girault Anne-Françoise, propriétaire de cent deux parts,
ci 102 parts
- Monsieur Girault Cyrille, propriétaire de quatre-vingt-dix-huit parts,
ci 98 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Madame Girault préside la séance en qualité de co-gérante associée.

La Présidente constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;
- Le texte des projets de résolution.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Questions diverses.

La Présidente donne lecture :

- Du rapport de gestion de la gérance,
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, la Présidente ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Sont évoqués les différents points suivants :

Les doutes sur la solidité de l'immeuble se sont confirmés, après le passage d'un expert judiciaire le 5 octobre 2022 suite à la demande de notre avocate, l'immeuble est interdit au public. Le restaurant est donc fermé depuis le 15 octobre 2022.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, approuve le dit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 lesquels font apparaître un résultat de – 10 399 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à – 10399,44 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice - 10 399,44 euros

Affectation :

- Dividende distribué 0 euros
- Aux autres réserves, soit - 10 399,44 euros

Totaux - 10 399,44 euros - 10 399,44 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas de sommes distribuées à titre de dividendes au titre du dernier exercice, étant le douzième exercice social de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

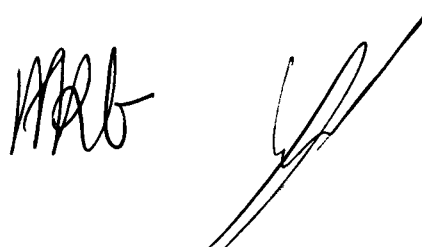
L'assemblée générale décide de fixer le salaire annuel de Monsieur Cyrille Girault à 15000,- euros sur l'exercice, et de fixer le salaire annuel de Madame Anne-Françoise Girault à 15000,- euros sur l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

La Gérance



S.A.R.L. AFC GIRAULT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7600 euros
Siège social :11, place St Jean
58500 Clamecy
RCS Nevers n°523010551

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 15 OCTOBRE 2023

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 MARS 2023

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, des résultats de cette activité et des perspectives et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I – PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

(Article L 232-6 du Code de commerce)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

II – SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ **AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**

(Article L 232-1 alinéa 2 et R.225-102 du Code de commerce)

A/ PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

L'examen des principaux postes du compte de résultat du dernier exercice, comparés à ceux de l'exercice précédent, fait apparaître les résultats suivants :

	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	%
Chiffre d'affaires H.T.	211.149 €	252.630 €	-41,481 €	- 16,42 %
Résultat d'exploitation	- 10,229 €	33,065 €	-10.356 €	-23,85%
Résultat financier	160 €	57 €	102 €	177,93%
Résultat courant avant impôts	- 10.070 €	33.122 €	-43.294 €	-130,94%
Résultat exceptionnel	- 330 €	- 133 €	- 197 €	-148,02 %
Impôt sur les sociétés	0 €	2.649 €	-2.649 €	- 100 %
Résultat net	- 10.399 €	30.340 €	- 40.740 €	- 134,28 %

B/ ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	%
Achat de marchandises ¹	73.512 €	88.157 €	- 14.645 €	- 16,61%
Achat de mat première ²	-	-		
Autres achats et charges externes	57.334 €	56.523 €	811 €	1,43%
Impôts et taxes	763 €	1.332 €	- 569 €	- 42,74%
Salaires et traitements	67.930 €	70.049 €	- 2.119 €	- 3,02%
Charges sociales	19.406 €	14.213 €	5.193 €	36,54%
Dot. Aux amortissements et provisions	10.707 €	9.774 €	933 €	9,54 %
Autres charges	121 €	377 €	- 256 €	- 67,94 %
Total charges d'exploitation (y compris les achats)	228.351 €	237.500 €		

C/ ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET DES RÉSULTATS

Le restaurant est fermé depuis le 15 octobre 2022 suite à une fermeture administrative et ne rouvrira pas.

D/ INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Les comptes de la société n'étant pas certifiés par un commissaire aux comptes, la société n'est pas tenue d'établir la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs.

Par ailleurs, une information concernant les délais de paiement client requise le cas échéant au titre de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce n'est pas nécessaire. En tout état de cause, il n'existe à la clôture de l'exercice aucun délai de paiement client.

III – ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE EN COURS. **ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES**

(Article L 232-1 alinéa 2 et R. 225-102 du Code de commerce)

Depuis le début de l'exercice en cours et à la date de l'établissement du présent rapport, notre activité se poursuit dans des conditions anormales et incertaines.

¹ En ce compris la variation de stocks (marchandises)

² En ce compris la variation de stocks (matières premières et approvisionnements)

IV - ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

(Article L 232-1 alinéa 2 du Code de commerce)

Nous vous informons que notre société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

V – ÉTAT DES PARTICIPATIONS

(Article L 233-6 alinéa 1 du Code de commerce)

A/ PARTICIPATIONS NOUVELLES ACQUISES AU COURS DE L'EXERCICE / PRISES DE CONTRÔLE DIRECT OU INDIRECT *(Article L 233-6 alinéa 1 du Code de commerce)*

Conformément à la réglementation en vigueur, relative aux participations détenues par la Société, nous devons faire mention des participations nouvelles acquises au cours de l'exercice écoulé et des prises de contrôle réalisées.

Dans le cadre de ces dispositions, nous vous informons que notre Société n'a, au cours de l'exercice écoulé, acquis ni souscrit aucune participation nouvelle dans une société ayant son siège sur le territoire de la République française, ni pris le contrôle d'une telle société.

B/ PARTICIPATIONS CROISÉES DIRECTES / AUTOCONTRÔLE *(Articles L 233-29, L 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce)*

Nous vous rappelons qu'à la clôture de l'exercice, notre société ne détenait aucune participation dans le capital d'une autre société.

VI – ACTIVITÉ DES FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

(Article L 233-6 alinéa 2 du Code de commerce)

Nous vous rappelons qu'à la clôture de l'exercice, notre société ne détenait aucune participation dans le capital d'une autre société.

VII – LES PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS

A/ APPROBATION DES COMPTES

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice écoulé ainsi qu'ils viennent de vous être présentés.

B/ AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous demandons d'affecter le bénéfice s'élevant à – 10.399,44€ euros, de la manière suivante :

Origine :

- Report à nouveau bénéficiaire :	- €
- Report à nouveau antérieur (pertes reportées) :	- €
- Résultat de l'exercice : bénéfice de	- 10.399,44 €
- Résultat de l'exercice : déficit de	- €
- Prélèvement sur les réserves :	- €

Affectation :

- Aux réserves :	
Réserve légale à concurrence de 5 % du résultat	- €
Réserve légale qui atteint ainsi le 1/10 ^e du capital social	- €
Réserve ordinaire	- €
Autres réserves	- 10.399,44 €
- Dividendes :	0 €
- Report à nouveau :	- €
TOTAUX :	- 10.399,44 €

Le dividende global revenant à chaque part sociale serait ainsi fixé à 24,5 euro.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code Général des Impôts.

Le montant brut des dividendes doit en outre être reporté sur la déclaration d'ensemble des revenus n°2042 par le contribuable pour le calcul du revenu fiscal de référence.

Rappel des distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
N-1	N/A	N/A	€	N/A
N-2	N/A	N/A	€	N/A
N-3	N/A	N/A	€	N/A

Monsieur Cyrille Girault a perçu une rémunération de 15000,- euros au cours de l'exercice.

Madame Anne-Françoise Girault a perçu une rémunération de 15000,- euros au cours de l'exercice.

C/ CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte du rapport spécial de la Gérance concluant à l'absence de convention de la nature de celles visées par l'article L 223-19 du Code de commerce.

D/ MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Notre société n'ayant pas dépassé à la clôture de l'exercice écoulé deux au moins des trois seuils fixés par la loi et réglementation en vigueur, il n'y a pas lieu de nommer un commissaire aux comptes.

E/ RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE

La rémunération de la gérance est passée à 15000€ pour Mr et Mme GIRAULT.

...

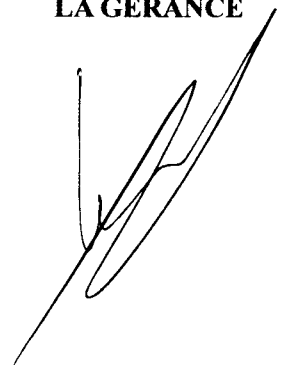
Lecture va maintenant vous être donnée du rapport spécial de la gérance dans l'exercice de ses fonctions.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous pourriez juger utiles.

Les résolutions que nous soumettons à votre vote correspondent à nos propositions.

Nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

LA GÉRANCE



S.A.R.L. AFC GIRAULT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7600 euros
Siège social : 11, place St Jean
58500 Clamecy
RCS Nevers n° 523010551

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 OCTOBRE 2023

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Chers Associés,

En application des dispositions des articles L. 223-19 du Code de commerce et des articles R 223-16 et R 223-17 du Code de Commerce sur les sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport spécial sur :

- Les conventions passées directement ou par personne interposée entre notre société et l'un de ses gérants ou associés,
- Les conventions passées entre notre société et une autre société dont un associé indéfiniment responsable, un gérant, un administrateur, le directeur général, un membre du directoire ou du conseil de surveillance, est simultanément gérant ou associé de notre société.

Ces conventions sont les suivantes :

I – CONVENTIONS NOUVELLES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice social.

II – CONVENTIONS ANCIENNES SE POURSUIVANT

Aucune convention ancienne n'existe.

2/ Comptes courants d'associés :

Les montants apparaissant sur les comptes courants sont les suivants :

- Mr GIRAULT Cyrille : 415 €
- Mme GIRAULT Anne Françoise : 846 €

...

Nous vous rappelons qu'en application du 1^{er} alinéa de l'article L 223-19 du Code de commerce, le gérant ou l'associé intéressé ne peut prendre part au vote et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

LA GÉRANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be 'MAG' followed by a flourish.

**DOCUMENTS COMPTABLES,
FISCAUX ET DE GESTION**

SARL AFC GIRAULT
RESTAURANT
11 PL SAINT JEAN

58500 CLAMECY
Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

FIDUCIAL EXPERTISE
RUE HELENE BOUCHER
BP 5
58500 CLAMECY
03 86 27 14 81



SARL AFC GIRAULT
11 PL SAINT JEAN

58500 CLAMECY

SOMMAIRE

Rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels p. 3

COMPTES ANNUELS p. 4

. Bilan actif p. 5

. Bilan passif p. 6

. Compte de résultat p. 7

. Soldes intermédiaires de gestion p. 8

. Détermination de la capacité d'autofinancement p. 9

. Annexe pp. 10 - 16

DOCUMENTS FISCAUX p. 17

. Bilan simplifié 2033-A

. Compte de résultat simplifié 2033-B

. Immobilisations, amortissements, plus et moins-values 2033-C

. Provisions, amortissements dérog., déficits report. 2033-D

. Détermination de la valeur ajoutée produite dans l'ex. 2033-E

DOSSIER DE GESTION p. 23

DETAILS DES COMPTES ANNUELS p. 30

FIDUCIAL EXPERTISE
RUE HELENE BOUCHER
BP 5
58500 CLAMECY
03 86 27 14 81

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions convenues avec notre client

SARL AFC GIRAULT

nous avons réalisé une mission de participation à l'établissement des comptes annuels relatifs à l'exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023, qui se caractérisent notamment par les données suivantes :

- Total du bilan :	179 390,40 euros
- Chiffre d'affaires :	211 149,01 euros
- Résultat net :	-10 399,44 euros.

Notre mission s'inscrit dans la catégorie des "Missions sans assurance - Autres prestations fournies à l'entité" définies dans le cadre de référence des missions du professionnel de l'expertise comptable et par le schéma général du référentiel normatif et déontologique de l'Ordre des experts-comptables publiés par arrêté ministériel du 17 juillet 2019.

Nos obligations et interventions se sont exercées dans les limites des diligences de la mission de présentation de comptes définies par l'Ordre des experts-comptables.

Nos travaux ont été réalisés à partir des pièces, documents et informations fournis par notre client.

A CLAMECY

Le 04/09/2023

Pour FIDUCIAL EXPERTISE
Société d'Expertise Comptable

MME SILVERIO LAETITIA
Directrice d'Agence

SARL AFC GIRAULT
11 PL SAINT JEAN

58500 CLAMECY

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/03/2023	Net au 31/03/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial	81 525		81 525	81 525
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage	18 803	11 894	6 909	9 142
Autres immobilisations corporelles	54 564	30 541	24 023	32 166
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 056		1 056	1 040
Autres immobilisations financières				
Total	155 948	42 435	113 513	123 872
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	16 049		16 049	14 629
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices	1 429		1 429	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 269		1 269	429
Autres créances				
Divers				
Avances & acptes versés/commandes	385		385	1 017
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	46 745		46 745	68 260
Total	65 878		65 878	84 335
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total				
TOTAL ACTIF	221 825	42 435	179 390	208 207

	Net au 31/03/2023	Net au 31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	7 600	7 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	760	760
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	166 757	136 417
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-10 399	30 340
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	164 718	175 117
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses	1 261	10 217
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	903	5 713
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel		1 194
. Organismes sociaux	12 349	12 604
. Etat, impôts sur les bénéfices		2 649
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		545
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	160	167
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	14 673	33 090
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	179 390	208 207

DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	du 01/04/2022 au 31/03/2023 Durée : 12 mois	du 01/04/2021 au 31/03/2022 12 mois
Excédent ou insuffisance brut(e) d'exploitation	-3 709	40 889
+ Transferts de charges d'exploitation	4 299	2 324
+ Autres produits d'exploitation	8	2
- Autres charges d'exploitation	121	377
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun.		
+ Produits financiers	160	57
- Charges financières		
+ Produits exceptionnels		
- Charges exceptionnelles		133
- Participation des salariés aux résultats		
- Impôts sur les bénéfices		2 649
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	637	40 114

La capacité d'autofinancement est le surplus monétaire issu de l'exploitation (c'est-à-dire le résultat courant avant dotation aux amortissements et aux dépréciations), auquel s'ajoute le solde des opérations exceptionnelles et hors exploitation, sous déduction de l'impôt sur les sociétés et de l'intéressement. Elle constitue la source de financement de l'entreprise, après une éventuelle distribution de bénéfices.

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

ANNEXE

Exercice clos le : 31/03/2023

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

OPTIONS RETENUES				
	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles				
des titres de participation				
des autres titres immobilisés et des titres de placement				
Frais externes de formation				
nécessaires à la mise en service				
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

ACTIF IMMOBILISE				
Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	81 525			81 525
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 849	660	1 707	18 803
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	55 484		920	54 564
Immobilisations financières.....	1 040	17		1 056
Total.....	157 897	677	2 627	155 948

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 708	2 563	1 377	11 894
Autres immobilisations corporelles..	23 317	8 144	920	30 541
Total.....	34 025	10 707	2 297	42 435

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :	81 525
Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement
Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
			Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

AUTRES POSTES DE L'ACTIF**- STOCKS**

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises	14 629	16 049	14 629	16 049
Total.....	14 629	16 049	14 629	16 049

Dépréciation des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION**Créances représentées par des effets de commerce**

Non recensé

Clients.....
Autres créances.....

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.	2 698	2 698	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....
Clients et comptes rattachés.....
Autres créances.....
Disponibilités.....

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

Non recensé

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....		
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....		

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....				
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	903	903		
Dettes fiscales et sociales.....	12 509	12 509		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	1 261	1 261		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	14 673	14 673		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	
Dettes fiscales et sociales.....	160
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

Dettes garanties par des sûretés réelles				Non recensé
Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie	
Engagements donnés				Non recensé
Intérêts sur emprunts.....				
Avals et cautions.....				
Autres engagements donnés.....				
Engagements réciproques				Non recensé
Effets escomptés non échus.....				
Crédit-bail mobilier.....				
Crédit-bail immobilier.....				
Locations longue durée.....				
Autres engagements réciproques.....				
Engagements reçus				Non recensé
Avals et cautions.....				
Autres engagements reçus.....				
Effectifs				
Autres informations significatives				Non recensé